



## Refus de communiquer coordonnées de l'avocat

-----  
Par Arriflex

Bonjour,

Voici mon souci, mon père est décédé depuis presque 2 ans et la succession n'avance pas. Il y a nous les 4 enfants, et la 3ème et dernière épouse de mon père (avec qui il n'a pas d'enfants).

Cette dernière a pris un avocat et refuse de nous communiquer le nom et les coordonnées de son avocat afin que notre avocat puisse prendre contact afin de régler cette succession et de savoir pourquoi l'épouse de mon père bloque tout sans aucune raison.

Donc je souhaite connaître la légalité de ceci, si c'est légal de ne pas communiquer les coordonnées de son avocat et si oui existe il un texte de loi quelque part.

Et enfin comment obtenir les coordonnées de son avocat, car je pensait envoyé une courrier en recommandé mais comment argumenter ma demande, sous quels textes?

Cordialement.

A

-----  
Par chance

êtes-vous sûr que l'épouse de votre défunt père a pris un avocat pour défendre ses intérêts ? peut-être ment-elle ?